



Délibération
COMMERCE/DL

Envoyé en préfecture le 23/12/2020

Reçu en préfecture le 23/12/2020

Affiché le



ID : 017-211704150-20201221-2020_169OUVD21-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 21 DECEMBRE 2020

2020-169. AUTORISATION D'OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES DE DÉTAIL, DES CONCESSIONS AUTOMOBILES ET DES GRANDES ENSEIGNES POUR L'ANNEE 2021

Président de séance : DRAPRON Bruno, Maire

Etaient présents : 30

DRAPRON Bruno, CHEMINADE Marie-Line, CALLAUD Philippe, PARISI Evelyne, BERDAI Ammar, TORCHUT Véronique, CREACHCADEC Philippe, TOUSSAINT Charlotte, BARON Thierry, DEREN Dominique, TERRIEN Joël, EHLINGER François, JEDAT Günter, CHANTOURY Laurent, CAMBON Véronique, DAVIET Laurent, CARTIER Nicolas, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, DEBORDE Sophie, BENCHIMOL-LAURIBE Renée, MAUDOUX Pierre, MARTIN Didier, CHABOREL Sabrina, MACHON Jean-Philippe, ARNAUD Dominique, ROUDIER Jean-Pierre, VIOLLET Céline, BETIZEAU Florence, ROUSSAUD Barbara

Excusés ayant donné pouvoir : 5

BUFFET Martine à Evelyne PARISI, CATROU Rémy à Florence BETIZEAU, DELCROIX Charles à BERDAI Ammar, DIETZ Pierre à CHABOREL Sabriba, GUENON Delphine à TORCHUT Véronique

Secrétaire de séance : CALLAUD Philippe

Date de la convocation : 15 décembre 2020

Date d'affichage : 23 DEC. 2020

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Vu le Code du Travail et notamment son article L.3132-26,

Vu la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « Loi Macron » et notamment son article 250 (V),

Vu la délibération n°2015-108 du Bureau Communautaire de la CDA de Saintes du 16 novembre 2015 concernant l'avis conforme relatif à l'autorisation d'ouverture dominicale des commerces de détails 12 dimanches par an, à compter du 1^{er} janvier 2016,

Considérant les nouvelles règles d'ouvertures dominicales des commerces de détails,

Considérant qu'un arrêté municipal à caractère collectif pourra intervenir pour permettre le travail des salariés certains dimanches sachant qu'il ne sera accordé que pour l'ensemble des commerces de détail d'une même activité,



Considérant que ces autorisations supplémentaires n'interviendront qu'après un accord collectif, négocié entre les employeurs et leurs salariés, prévoyant les contreparties financières pour les employés,

Considérant la demande d'avis formulée à l'attention des fédérations de commerçants et syndicats par voie postale sur les 12 dates dominicales en 2021, Il est proposé d'arrêter comme suit la liste de 12 dimanches où les magasins de détail représentant les branches d'activité « Equipement de la personne », « Hygiène-santé », « Culture-loisirs-sports », « Autres » et « Alimentaires », seront autorisés à ouvrir,

Ces dérogations étant accordées aux commerces qui en feront la demande, étant entendu que la dérogation concernera l'ensemble de la branche d'activité à laquelle appartient le commerce demandeur :

Dates	Motivation
24 janvier 2021	Soldes d'hiver
31 janvier 2021	Soldes d'hiver
07 février 2021	Soldes d'hiver
14 février 2021	Soldes d'hiver
27 juin 2021	Soldes d'été
4 juillet 2021	Soldes d'été
11 juillet 2021	Soldes d'été
18 juillet 2021	Soldes d'été
5 décembre 2021	Fêtes de fin d'année
12 décembre 2021	Fêtes de fin d'année
19 décembre 2021	Fêtes de fin d'année
26 décembre 2021	Fêtes de fin d'année

Pour rappel, en ce qui concerne les ouvertures lors des jours fériés, les commerces de détail alimentaire de plus de 400 m² sont autorisés à ouvrir dans la limite de 3 jours fériés dans l'année et en déduction des dimanches désignés par le Maire.

Pour les branches d'activité « Equipement de la maison », les demandes ont été faites pour 12 dimanches de la façon suivante :

Dates	Motivation
24 janvier 2021	Soldes d'hiver
31 janvier 2021	Soldes d'hiver
7 février 2021	Soldes d'hiver
27 juin 2021	Soldes d'été
4 juillet 2021	Soldes d'été
5 septembre 2021	Rentrée des classes
21 novembre 2021	Offres avant Noël
28 novembre 2021	Offres avant Noël
5 décembre 2021	Fêtes de fin d'année
12 décembre 2021	Fêtes de fin d'année
19 décembre 2021	Fêtes de fin d'année
26 décembre 2021	Fêtes de fin d'année

Concernant la branche d'activité « Grand magasin » constituée à Saintes de la seule enseigne « Galeries Lafayette », il est proposé de faire droit à la demande de son Directeur qui souhaite ouvrir 10 dimanches en 2021, avec toutefois 3 dates nationales adaptées à un événement propre à son commerce « les 3J » et les ventes privées. Par conséquent les dimanches autorisés sont pour cette branche d'activité :



Dates	Motivation
10 janvier 2021	Soldes d'hiver
24 janvier 2021	Soldes d'hiver
28 mars 2021	3J d'été
27 juin 2021	Soldes d'été
17 octobre 2021	3J d'hiver
28 novembre 2021	Black Friday
5 décembre 2021	Fêtes de fin d'année
12 décembre 2021	Fêtes de fin d'année
19 décembre 2021	Fêtes de fin d'année
26 décembre 2021	Fêtes de fin d'année

D'autre part, les concessions automobiles C.A.R, HYUNDAI, TEAM RCM et le Conseil National des Professions de l'Automobile ont déposé des demandes d'ouverture dominicale en 2021. Les dimanches demandés correspondent à des journées « portes ouvertes » décidées par les concessions nationales et peuvent donc être traitées à part des demandes des commerces de détail.

Ces demandes n'excédant pas 5 dimanches dans cette branche d'activité, l'avis de l'organe délibérant de la CDA en application de l'article L.3132-26 alinéa 2 du Code du Travail n'est pas nécessaire.

Il est ainsi proposé d'accorder, pour cette branche d'activité, les dates suivantes :

Dates
17 janvier 2021
14 mars 2021
13 juin 2021
19 septembre 2021
17 octobre 2021



Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer:

- sur l'approbation de la liste des 12 dimanches proposés pour l'ouverture dominicale des commerces de détail représentant les branches d'activité « Equipement de la personne », « Hygiène- santé », « Culture-loisirs-sports », « Autres » et « Alimentaires » telle que présentée ci-dessus pour l'année 2021,
- sur l'approbation de la liste des 12 dimanches proposés pour l'ouverture dominicale des commerces de détail représentant la branche d'activité « Equipement de la maison » telle que présentée ci-dessus pour l'année 2021,
- sur l'approbation de la liste des 10 dimanches proposés pour l'ouverture dominicale dans la branche d'activité « Grand magasin » telle que présentée ci-dessus pour l'année 2021,
- sur l'approbation de la liste des 5 dimanches de portes ouvertes pour les concessions automobiles, telle que présentée ci-dessus pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité ces propositions.

Pour l'adoption : 30

Contre l'adoption : 4 (BENCHIMOL-LAURIBE Renée, BETIZEAU Florence en son nom et celui de CATROU Rémy, ROUSSAUD Barbara)

Abstention : 1 (VIOLLET Céline)

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.